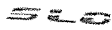




SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le 
ID : 018-200000933-20220228-2022_02_009-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 22 février deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes d'Ivoy-le-Pré, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 28 février 2022
Délibération n° 2022-02-009

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'EPA Office de tourisme Sauldre et Sologne au titre de l'année 2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 22

Nombre de votants : 29

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, M. Xavier ADAM, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : Mme Cathy PRUNIER

Pouvoirs : Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à M. Pierre LOEPER,
Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à M. Pierre LOEPER,
Mme Florence LEDIEU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Denise SOULAT,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents excusés : Mme Martine MALLET, M. Hugues DUBOIN, M. Joël COULON, M. Bernard DAUTIN, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Denise SOULAT.

Madame la Présidente rappelle que l'Office de tourisme Sauldre et Sologne est un établissement public qui émane de la Communauté de communes et dont la principale source de financement provient de la subvention allouée chaque année par la Communauté de communes.

Au titre de l'année 2022, outre les frais de fonctionnement courant de la structure et les charges de personnel pour l'office de tourisme situé à Aubigny-sur-Nère et pour le bureau d'informations touristiques de Nançay, qui constituent le poste le plus important du budget, les projets sont la réédition de la carte Sologne, un plan de communication conséquent axé sur la pratique du vélo, de nouvelles cartes postales, la réédition de plan de ville, l'achat de barnum et stand pour être présent et visible sur les événements locaux.

Pour permettre le fonctionnement de l'Office de tourisme et mettre en œuvre ces différents projets, l'Office de tourisme sollicite une subvention de fonctionnement de 170 000 € pour l'exercice 2022.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220228-2022_02_009-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la sollicitation de l'Office de tourisme Sauldre et Sologne pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 170 000 € au titre de l'année 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 21 février 2022,

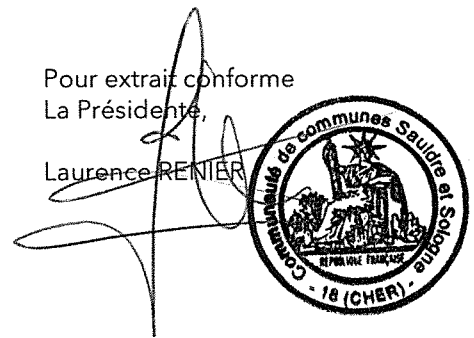
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : ALLOUE une subvention de fonctionnement de 170 000 € à l'Office de tourisme Sauldre et Sologne au titre de l'année 2022.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer une convention de financement avec l'Office de tourisme Sauldre et Sologne.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/03/2022 et de sa publication le 01/03/2022